



Madame Mademoiselle Monsieur

COPIES :

NOM DE JEUNE FILLE :.....

-Pièce Identité

PRENOM :

-Permis de Conduire

Date de naissance : Lieu de naissance :

Adresse :

ADHERENT :

Code Postal : Ville :

-OUI

Mobile :

-NON

Courriel :.....@.....

Permis de conduire : N° : Date de délivrance

Lieu de délivrance :

Nombre de points restants :

à la date du :

Documents consultés : relevé intégral d'informations solde de points sur internet

lettre 48 N autres, préciser :

Date du dernier stage effectué :

Nombre de stages déjà effectués :

Type de stage :

Stage volontaire (art. L. 223-6 alinéa 2 et R. 223-8 du code de la route)

Stage obligatoire pour les conducteurs qui ont commis pendant le délai probatoire une infraction ayant donné lieu à une perte d'au moins trois points (**Joindre copie de la 48 N, Date de réception de la lettre 48 N :**)

Stage en alternative à la poursuite judiciaire proposé par le Procureur de la République en exécution d'une composition pénale (article 41-1^o et 2^o et article 412 du code de procédure pénale) : **joindre copie du document de justice.**

Peine complémentaire ou obligation imposée dans le cadre du sursis avec mise à l'épreuve (art.131-35-1 et R. 132-45 du code pénal) : **joindre copie du document de justice**

DATE DE STAGE SOUHAITEE : (Sous réserve de disponibilités)

Votre inscription au stage sera officialisée à réception de votre règlement de **(246 euros)***

et de la copie recto-verso de votre permis de conduire ainsi que de votre pièce d'identité

**Possibilité de financement ALMA (en 3 fois) : 3 x 82 € = 246 €*

En cas d'annulation du stage, Remboursement possible si appel au moins 72 H avant celui-ci

J'accepte les conditions générales d'inscription et de participation

Date : Signature

Quand faire un stage de récupération de points ?



Comment Récupérer des Points ?



SÉCURITÉ
ROUTIÈRE VIVRE,
ENSEMBLE

Mes points permis

Mes Points Permis !

mespoints.permisdeconduire.gouv.fr

LE NOUVEAU SITE OFFICIEL dédié à la consultation de votre solde de Points et au téléchargement de votre Relevé d'Information Restreint (RIR), du Permis de Conduire.

Pour accéder au service, il vous suffit de créer un compte ou d'utiliser FRANCECONNECT.



Tests psychotechniques

Permis annulé, invalidé, suspendu

La passation d'un examen médical et de **tests psychotechniques** sont obligatoires afin de solliciter un nouveau permis de conduire après une suspension ou une invalidation (égale à 6 mois) du permis.

Les tests sont à réaliser avant la fin de la période de retrait de permis (article R224-21 du code de la route).

Les tests ont pour objectifs d'évaluer les capacités d'attention, de concentration et de reflexes.

La durée de la passation est d'environ **45 minutes** et se compose d'un entretien avec un psychologue agréé ainsi que des tests.

Nous proposons la passation de tests psychotechniques agréées dans les secteurs **d'Annecy, d'Annemasse et Saint-Gervais**.

Contactez-nous pour connaitre nos tarifs et pour la prise de rendez-vous.